



REGLEMENT SPORTIF DE LA LIGUE MEDITERRANEENNE DE BILLARD

COMPETITIONS CARAMBOLE SAISON 2018 – 2019

Edition du 25 Juin 2018

SOMMAIRE

CHAPITRE I – Généralités.

- Article 1 .01 Prérogatives
- Article 1 .02 Modalités des engagements
- Article 1 .03 Périodes des engagements
- Article 1 .04 Convocations des joueurs
- Article 1 .05 Classification des joueurs

CHAPITRE II – Tournois généralités.

- Article 2 .01 Généralités
- Article 2 .02 Désistement Club

CHAPITRE III – Tournois Descriptions et fonctionnement.

- Article 3 .01 Double KO et poules
- Article 3 .02 Nombre de joueurs
- Article 3 .03 Entrée des joueurs dans le tournoi
- Article 3 .04 Classements
- Article 3 .05 Points de classement
- Article 3 .06 Tenue vestimentaire

CHAPITRE IV – Déroulement d'un tournoi.

- Article 4 .01 Attribution des billards
- Article 4 .02 Formats des Tournois
- Article 4 .03 Distances et limitations
- Article 4 .04 Déroulement d'un match
- Article 4 .05 Arbitrage
- Article 4 .06 Gestion informatique des tournois
- Article 4 .07 Championnats 5 Quilles

CHAPITRE V – Discipline – Non respect du Règlement.

- Article 5 .01 Forfaits
- Article 5 .02 Réclamation
- Article 5 .03 Retard - Absence
- Article 5 .04 Quota d'arbitrage
- Article 5 .05 Abandons
- Article 5 .06 Perturbations

CHAPITRE VI – Finales de ligue.

- Article 6 .01 Généralités
- Article 6 .02 Mode de qualification
- Article 6 .03 Organisation des finales de Ligue
- Article 6 .04 Convocations
- Article 6 .05 Gestion informatique des finales

CHAPITRE VII – Championnats de France par équipes.

- Article 7 .01 Championnat par équipes D3, D4 et D5.

ANNEXES.

- Attribution des points tournois.
- Tableau des distances et reprises.

CHAPITRE I

Généralités

Article 1.01 – Prérogatives.

La Commission Sportive de la Ligue organise et gère les compétitions officielles qui sont:

- Les tournois dans les cinq modes de jeux (Libre, cadre, bande et 3 bandes, 5 quilles).
- Les finales de Ligue.
- Le championnat 5 quilles.
- Les challenges vétérans par équipes.
- Le championnat de France par équipes jeux de série divisions 3, 4 et 5 phase ligue.
- Le championnat de France par équipes 3 bandes divisions 3, 4 et 5 phase ligue.
- Les championnats artistiques.

Article 1.02 - Modalités des engagements.

Ces compétitions sont ouvertes à tous les licenciés FFB qui ont acquitté la licence LMB de la saison en cours.

Les joueurs d'une autre ligue ou indépendants peuvent s'inscrire aux tournois de Ligue, s'ils se sont acquittés de la licence sportive LMB de la saison en cours, mais ils ne sont pas prioritaires en cas d'embouteillage aux inscriptions tournois LMB.

Le Calendrier Sportif, défini chaque saison par la Commission Sportive de la ligue, consultable et téléchargeable sur le site LMB, est le document de référence pour l'organisation des compétitions Ligue.

Les tournois Libre et Bande ou les tournois Cadre et 3 Bandes pourront avoir lieu le même Week-end ; de même les clubs disposants des billards voulus, pourront organiser, le même jour, un tournoi National sur 3.10, un tournoi Régional sur 2.80.

Les joueurs ne doivent s'inscrire qu'aux tournois correspondant à leur catégorie.

L'homologation des compétitions ligue et des tournois est subordonnée au strict respect du présent Règlement.

Toutes les compétitions de ligue sont prioritaires et obéissent aux règles du code sportif national.

Aucune modification de date ne sera effectuée pour laisser la place à une manifestation non prévue sur le calendrier.

Tout manquement à ces règles entraînera une sanction prévue au règlement sportif LMB et, ou, au CODE DE DISCIPLINE de la FFB.

Les engagements aux compétitions organisées par la Ligue doivent être effectués uniquement sur le site LMB www.lmbillard.com.

Toutes les autres formes d'engagement ne seront pas valables.

Le joueur inscrit doit fournir un N° téléphone personnel pour que le Responsable Ligue puisse le joindre en cas de nécessité ; si tel n'est pas le cas le joueur ne disposera d'aucun recours.

L'inscription à deux tournois le même jour est interdite.

Le joueur est seul responsable de son double engagement.

Le joueur ne respectant pas ce règlement sera retiré par le responsable de la commission sportive et ne participera à aucune des compétitions du week-end.

L'inscription à deux tournois, l'un le samedi et l'autre le dimanche est autorisée à condition que le tournoi du samedi se déroule sur une seule journée.

RAPPEL : les clubs ont la possibilité de désinscrire leurs joueurs sur un tournoi (à la demande du joueur ou pour raisons internes au club), tant que les inscriptions sont ouvertes.

La Commission Sportive se réserve le droit d'accorder une inscription pour compléter un tournoi.

Conditions d'inscriptions :

1. Être licencié FFB avant l'inscription.
2. Avoir la licence sportive LMB avant l'inscription.
3. Que le club soit en règle avec la FFB et LMB avant l'inscription.

RAPPEL : l'ouverture de prise de licence FFB est en août et le bordereau des licences LMB est téléchargeable fin juin sur le site LMB.

Tout joueur qui ne sera pas en règle au moment de l'inscription sera refusé.

Article 1.03 - Périodes des engagements.

Les engagements débutent le **dimanche** à 21.00 heures, 2 semaines avant le tournoi, et sont clos le **samedi suivant** à 12.00 heures.

Les participants sont choisis parmi les joueurs inscrits selon l'ordre chronologique.

Les joueurs inscrits sur la liste d'attente remplaceront les joueurs déclarant forfaits.

Seuls les forfaits signifiés par courriel à la Commission Sportive seront pris en compte.

Article 1.04 – Convocations des joueurs.

Les convocations, pour jouer ou arbitrer, sont visibles au plus tard **le mardi** précédant le tournoi sur le site LMB rubrique « Convocations ».

Dans l'impossibilité de pallier le forfait d'un joueur, après la diffusion de la convocation, celui-ci sera considéré comme **forfait retardataire** et s'appliqueront les règles de l'article 5 .01.

Avec l'accord de la Commission Sportive, le club organisateur a la possibilité de positionner un joueur de son club, de même classification.

Article 1.05 - Classification des joueurs.

La classification des joueurs est effectuée à la fin de chaque saison par le logiciel fédéral FFBSPORTIF le 1er septembre. Cette classification servira toute la saison pour l'ordre d'entrée des joueurs dans les tournois.

Les joueurs non classifiés FFB seront classés comme non classifiés « NC ». Après les 2 premiers tournois, ils sont classés ligue « CL » par le Responsable de la Commission Sportive, en fonction de sa moyenne en cours.

CHAPITRE II

Tournois : Généralités

Article 2.01 – Généralités.

Les tournois sont organisés en circuits. Ils sont qualificatifs pour les finales de Ligue pour les joueurs licenciés dans la Ligue et membres d'un club de la Ligue.

Le nombre de tournoi est défini chaque saison par la Commission Sportive de la Ligue. Ils figurent sur le Calendrier Sportif de la Ligue téléchargeable sur le site LMB.

Tous les modes de jeu peuvent être joués en Double KO, ou par poules de 6, 9, ou 12 joueurs.

Conditions d'attributions des tournois Ligue :

Aux clubs volontaires en règle avec la FFB, LMB et présents aux réunions de Ligue.

Les tournois sont attribués aux clubs demandeurs à condition que la demande soit signée par le Président, le Directeur Sportif ou un suppléant.

Tous les responsables du club doivent être licenciés FFB et LMB (mentionné sur le site prise des licences FFB).

Les clubs doivent remplir les conditions matérielles voulues par la Fédération : billards et billes en bon état, éclairage fonctionnel, rallonge, escabeau de 20 cm, loupe et chauffage en état de marche

Le Directeur de Jeu doit être compétent pour la gestion du graphique et la saisie des résultats sur site FFB le jour même de la dite manifestation.

Le nombre de participants est fonction du nombre de billards.

La durée du tournoi est de 2 jours maximum.

Les clubs organisateurs s'engagent à respecter scrupuleusement le présent Règlement, tout non-respect du Règlement aura pour conséquence le retrait de tous les tournois attribués de la saison en cours et si dernier tournoi pour la saison à venir.

Les tournois et le nombre de joueurs qui va avec sont mentionnés sur le Calendrier en début de saison et ne peuvent pas être changés en cours de saison.

Les tournois ne peuvent pas être dédoublés vu le nombre de tournois proposé.

Les tournois peuvent être mixtes ou par catégorie (National ou Régional).

En cas d'absence d'un joueur en début de tournoi, le club ne peut en aucun cas remplacer ce joueur d'une catégorie par un joueur d'une autre catégorie même pour le compléter.

Les clubs organisateurs d'une manifestation autre que les tournois ou finales de Ligue, doivent obligatoirement en aviser la Commission Sportive par courriel.

Article 2.02 - Désistement Club.

Le désistement d'un club pour l'organisation d'un tournoi devra être notifié au responsable de la Commission Sportive **45 jours** avant la date prévue pour le début des inscriptions.

Le non-respect de ce délai aura pour conséquences, pour la saison en cours, le retrait des tournois qui lui ont été attribués et si dernier tournoi, pas d'attribution la saison suivante.

Dans la mesure du possible, la Commission Sportive organisera avec un autre club volontaire un tournoi aux mêmes dates.

CHAPITRE III

Tournois – Descriptions et fonctionnement

Article 3.01 – Double KO et poules

Dans les tournois en double KO (le joueur est éliminé après 2 défaites), puis par élimination directe à partir des quarts de finales.

Pour les tournois par poules de 3, se rencontrent 6, 9, ou 12 joueurs, à l'issue des trois premiers tours de jeu, un classement général détermine les matchs qui départageront les joueurs de ces tournois.

Article 3.02 - Nombre de joueurs.

- Pour les tournois Double KO :
 - En cas d'embouteillage, le nombre de joueurs autorisé par club est **1/4** du nombre de joueurs prévu au tournoi même pour le club receveur.
 - Si pas d'embouteillage, pas de restriction de joueurs par club dans la limite de la moitié du nombre de joueurs
- Pour les tournois par Poules :
 - En cas d'embouteillage, le nombre de joueurs autorisé par club, y compris le receveur, est **1/3** du nombre de joueurs prévus (6 = 2, 9 = 3, 12 = 4), et si pas d'embouteillage, jusqu'à la moitié du nombre des joueurs par club.

Pour les deux modes de tournois, les joueurs du club receveur auront la priorité quelle que soit leur place dans la liste des inscrits, à condition qu'ils se soient inscrits dans les **24 heures** après l'ouverture des inscriptions.

La liste des inscrits reste en ligne jusqu'à la clôture des inscriptions.

Après la clôture des inscriptions, le tri des joueurs déterminera les joueurs retenus. Les convocations seront sur site le **mardi** avant le tournoi. Les joueurs non retenus seront en liste d'attente pour être éventuellement appelés à remplacer un forfait, toujours dans le respect des règles de tri.

Dans les deux derniers tournois de tous les modes de jeux, la priorité est donnée aux joueurs qualifiables pour participer à la finale.

La Commission Sportive se réserve le droit d'inscription pour compléter ces tournois.

Article 3.03 - Entrée des joueurs dans le tournoi.

L'entrée dans un tournoi est déterminée par le tri du graphique décrit en Article 4.06.

Les joueurs classés Masters jouent en catégorie Nationale 1 et sont positionnés en fonction de leur moyenne générale.

Article 3.04 - Classements.

Un classement points tournois par catégorie est établi en prenant en compte les 4 meilleurs tournois si 8 tournois et plus au calendrier LMB, et les 3 meilleurs tournois si moins de 8 tournois au calendrier LMB.

Article 3.05 – Points de classement.

Voir en Annexe 1 : Attribution des points tournois

Article 3.06 - Tenue vestimentaire.

Uniquement pour les manifestations de la Ligue :

- Joueur de club, pantalon et chaussures sombres, polo ou chemise unie avec écusson du club.
- Joueur indépendant, pantalon et chaussures sombres, polo ou chemise unie avec écusson de la ville.

Sont tolérés :

- le nom du joueur ou du club, éventuellement 1 sponsor.

Sont refusés :

- les couleurs claires pour les pantalons et les chaussures.
- les motifs quels qu'ils soient sur les polos et chemises.
- les tee-shirts.

CHAPITRE IV

Déroulement d'un tournoi

Article 4.01 - Attribution des billards.

Les matchs se jouent indifféremment sur billards de 3.10m et 2.80m.

S'ils doivent être utilisés, le ou les billards de 3.10m sont attribués, obligatoirement, pour chaque tour de jeu aux joueurs les mieux classifiés dans la catégorie la plus élevée, le Directeur de jeu du club receveur sera seul responsable si une réclamation est émise par un joueur.

Article 4.02 - Format des Tournois.

Les tournois sont en double KO de 12 à 24 joueurs ou en poules de 6, 9, ou 12 joueurs, à la demande du club receveur.

Tournois en poules mixtes ou catégoriels

Ils se déroulent en distances réduites sur une journée

- tournoi de 6 joueurs en 2 poules de 3, sur 2 billards
- tournoi de 9 joueurs en 3 poules de 3, sur 3 billards
- tournoi de 12 joueurs en 4 poules de 3, sur 4 billards

Tournois en double KO (essentiellement mixtes) :

Ils se déroulent en distances réduites.

- 1) Tournoi 12 joueurs – double KO – 3 billards – 8 séances (1 journée)*.
- 2) Tournoi 12 joueurs – double KO – 4 billards – 6 séances (1 journée).
- 3) Tournoi 16 joueurs – double KO – 4 billards – 8 séances (1 journée)*.
- 4) Tournoi 20 joueurs – double KO – 4 billards – 10 séances (6 le samedi et 4 le dimanche).
- 5) Tournoi 24 joueurs – double KO – 4 billards – 12 séances (8 le samedi et 4 le dimanche)*.

° Certains clubs sont désireux de proposer des tournois Double KO de 28 ou 32 joueurs :

- Tournoi 28 joueurs – double KO – 6 billards – 12 séances (8 le samedi et 4 le dimanche)
- Tournoi 32 joueurs – double KO – 8 billards – 11 séances (7 le samedi et 4 le dimanche)

* NB : les tournois nécessitant 8 séances le même jour ont tendance à finir très tard le soir. La décision de choisir ce mode de tournoi en revient au club organisateur en connaissance de cause.

Les tournois en double KO sont prévus pour 4 billards afin que le classement FFB (synthèse) reflète exactement le déroulement du tournoi.

Exceptionnellement, pour les clubs ne possédant que 3 billards, les tournois de 12 joueurs ont une procédure de saisie à suivre impérativement pour que la synthèse FFB soit correcte.

C'est aussi le cas pour les tournois de 28 joueurs sur 6 billards, où une procédure spécifique de saisie est à suivre scrupuleusement pour que la synthèse FFB soit correcte.

Article 4.03 - Distances et Limitations.

Pour tous les tournois Carambole, les distances et reprises sont indiquées en

Annexe 2 de ce RS.

Article 4.04 - Déroulement d'un match.

Chaque match se joue sur la distance et les conditions de la catégorie du joueur le mieux classifié.

Dans les tournois par double KO, il ne peut y avoir de match nul.

En cas d'égalité il sera procédé aux prolongations suivant le Code Sportif Billard Carambole FFB et les participants sont départagés grâce à une prolongation organisée comme suit :

- ✓ l'ordre des joueurs est le même que celui du match ;
- ✓ le joueur A débute la prolongation sur le point de départ ; une seule reprise ;
- ✓ le joueur B a la reprise sur le point de départ ;
- ✓ la distance est limitée à 10 % de la distance normale de la catégorie aux jeux de série et non limitée pour le 3 bandes ;
- ✓ en cas d'égalité, il est procédé à une nouvelle prolongation suivant le même principe, et ainsi de suite jusqu'à détermination du vainqueur.

Dans les tournois par poules, il peut y avoir match nul dans les matchs de « Tours de jeu », mais pas dans les matchs de l'onglet « Finales ».

Les points et les reprises des prolongations ne sont pas pris en compte pour le calcul de la moyenne.

Article 4.05 - Arbitrage.

- En double KO et par poules, l'arbitrage est assuré par les joueurs engagés.
- Le double KO 12 joueurs sur 3 billards nécessite 2 arbitres du club au tour 8.
- Le double KO 32 joueurs sur 8 billards nécessite 4 arbitres du club aux tours 3 et 7.
- Les règles d'arbitrage sont celles de la catégorie du joueur le mieux classifié quelque soit le format du billard.
- L'arbitre ne doit manifester aucun sentiment (hochement de tête, applaudissement, gestes divers, encouragement, etc....)
- A la demande du joueur, l'arbitre est tenu de lui indiquer quelle est sa bille, et ce, à tout moment de la partie.
- L'arbitre doit annoncer la position des billes dans les zones réglementées.
- L'arbitre avertit le joueur lorsque sa bille est en contact avec une autre bille ou une bande.
- Il est expressément interdit à l'arbitre de mettre un joueur en garde contre toute faute qu'il est sur le point de commettre (sauf lorsque la main change et que les billes ne sont pas immobiles).

Rappel : l'arbitre n'accorde la main à l'adversaire que lorsque les billes sont immobiles.

Après chaque match, les joueurs sont tenus de s'informer auprès du Directeur de jeu pour l'arbitrage de la séance suivante.

Article 4.06 - Gestion informatique des tournois.

Les graphiques des différents tournois sont disponibles sur le site LMB dans la rubrique »GRAPHIQUE », le jeudi qui précède ces tournois.

Les tournois doivent se jouer dans l'ordre du graphique et, sans l'accord du Responsable de la Commission Sportive, ne peuvent subir aucun changement sous peine de voir des matchs ou le tournoi refusé.

Le Responsable Sportif ou le Directeur de jeu du club organisateur :

- télécharge sur le site LMB le graphique correspondant à son tournoi.
- vérifie les feuilles de matchs en s'assurant qu'elles soient correctement et complètement remplies (noms et signatures des joueurs, nom de l'arbitre, date, mode de jeu, tour de jeu, format du billard, distance, reprise).
- saisit les résultats sur le graphique.
- s'assure de la conservation des feuilles de matchs et du graphique afin de répondre à tout litige.

- saisit les résultats, en respectant les phases, sur le site fédéral FFB SPORTIF pendant le déroulement du tournoi, pour que les résultats puissent être consultés en direct et afin que le classement points puisse être établi le plus rapidement possible, ou dans les **24.00 heures** en cas d'impossibilité technique.
- fait un rapport sur tous les forfaits excusés ou non, ainsi que sur tout incident ayant perturbé le bon déroulement de la compétition.

A défaut de justificatifs, une réclamation sans recours pourra entraîner l'annulation du match concerné, le club receveur sera averti par écrit et en cas de récidive se verra retirer les tournois qui lui avaient été attribués et si dernier tournoi pas de tournoi pour la saison suivante.

Un match non joué ne doit en aucun cas être saisi sur le site fédéral.

Rappel : En cas d'erreur, les résultats sur FFBSPORTIF peuvent être corrigés par le club organisateur dans les 2 jours après la saisie. Au-delà, seul le Responsable de la Commission Sportive a l'habilitation pour modifier la saisie, mais le club organisateur doit fournir copie des feuilles de matchs concernés.

Article 4.07 - Championnat 5 Quilles.

Les catégories actuelles sont Régional et National pour les rencontres ligue.

Pour les tournois ligues :

- Les qualifications sont en 2 sets gagnants de 60 points.
- Demi et finale en 3 sets gagnants de 60 points.
- Les joueurs qualifiés pour la finale de ligue sont les 8 premiers du classement ligue.

Le champion de ligue est qualifié pour la Finale de France National 5 quilles.

CHAPITRE V

Discipline - Non respect du Règlement

Article 5.01 - Forfaits.

Le joueur ou l'équipe qui déclare forfait doit informer impérativement le Responsable Sportif de l'épreuve, sous peine de sanction disciplinaire.

Sauf cas de force majeure, tout forfait déclaré après la fin des inscriptions, le samedi à 12.00 heures, est considéré comme **forfait retardataire** :

- 1 forfait retardataire entraîne un retrait de **10 pts** tournois sur ses points acquis ou à venir, un **avertissement écrit** ainsi que pour son club et pour une durée de 12 mois.
- Au 2ème forfait retardataire, le joueur ne pourra plus prétendre à sa participation, dans tous les modes de jeux, à un tournoi et à une finale de ligue pour le reste de la saison en cours et si c'est le dernier tournoi, à tous les tournois de la saison suivante.

Article 5.02 - Réclamation.

Toute réclamation doit être établie par le Responsable Sportif du club receveur et envoyée par courriel dans les 48 heures au Responsable de la Commission Sportive.

Article 5.03 - Retard. Absence.

Pour les tournois, un joueur absent **un quart d'heure** après l'heure de convocation « pour jouer ou arbitrer » aura **le premier match perdu** et un retrait de **5 points** tournois sur ses points acquis ou à venir. Il pourra cependant participer, s'il est présent, à son second match à condition qu'il ait avisé le club receveur de son arrivée.

Article 5.04 Quota d'arbitrage.

Gagnant ou perdant un joueur est tenu d'assurer l'arbitrage à la demande.

En cas de carence volontaire le joueur sera suspendu pour les **2 prochains tournois** dans tous les modes de jeux.

Article 5.05 - Abandon.

Tout joueur abandonnant en cours d'épreuve ou refusant de jouer ou arbitrer un match programmé sur le graphique, est déclaré "**forfait général**". Toutes ses parties seront annulées (**0 Pts**) pour lui mais validées sur le graphique pour ses adversaires. Il sera suspendu pour les **2 prochains tournois** dans tous les modes de jeux ainsi que pour sa participation aux finales de ligue dans tous les modes de jeux.

Il aura un retrait de **20 points** tournois, sur ses points acquis ou à venir et un **avertissement écrit** ainsi que son club, avertissement valable pour toute la saison en cours si dernier tournoi pour la saison suivante.

Article 5.06 – Perturbations.

Toute perturbation provoquée par un **téléphone portable**, entraînera la **perte du match** et **20 points** tournois sur ses points acquis ou à venir pour le joueur concerné (sauf cas de force majeure signalé au directeur de jeu avant le match).

Toute perturbation provoquée par une gêne quelconque, à l'endroit d'un joueur, doit être signalée au directeur de jeu et faire l'objet d'un rapport.

CHAPITRE VI

Finales de ligue

Article 6.01 - Généralités.

Pour chaque catégorie, les finales de Ligue se jouent, dans les distances normales, en une poule unique de 6 joueurs maximum aux dates prévues sur le calendrier LMB.

Dans tous les modes de jeu, les 6 premiers joueurs au classement par points tournois LMB, après le dernier tournoi dans le mode de jeu concerné, se rencontrent en Finale de Ligue. En cas d'égalité de point tournois LMB, les joueurs seront départagés d'après la meilleure moyenne en cours sur FFB.

Toute finale de Ligue ne comprenant pas au moins 5 joueurs ne sera pas prise en compte (excepté les catégories nationales).

Deux forfaits seulement seront remplacés par des joueurs dans l'ordre du classement des tournois Ligue.

Aucun remplacement ne sera effectué à partir du dimanche précédant le jour de la finale.

Une dérogation avec accord du Responsable de la Commission Sportive de la Ligue peut être accordée pour compléter ou effectuer une finale.

Article 6.02 - Mode de qualification.

Filière Ligue :

- Pour tous les modes de jeux et toutes les catégories Ligue ne peuvent être qualifiés pour les finales de Ligue :
 - que les joueurs classifiés FFB 01/09 de la saison en cours, ayant participé au minimum à 3 tournois de ligue et avoir une moyenne générale en cours dans le seuil de la catégorie concerné.
 - que leur club ait organisé au minimum une manifestation (tournoi, finale, stage, formation, etc.) dans la saison en cours ; toutefois, une dérogation peut être accordée par le Responsable de la Commission Sportive de la Ligue, pour organiser une finale.
- Les joueurs non classifiés FFB mais classés Ligue peuvent participer à une finale de ligue à condition que ladite finale n'ait pas de suite « Coupe des Provinces, Finales Nationales, etc. » et qu'ils aient participé au minimum à 3 tournois ligue.

Filière Dpt. :

Le Champion et uniquement le Champion du barrage des Départements pour les Catégories Régionales « libre R1, R2, R3 et R4 – 1bande et 3bandes R1 et R2 » sera déclaré Champion des Départements de la Ligue PACA et sélectionné pour la finale de Ligue à condition :

- Qu'il ait participé au minimum à 2 tournois de Ligue dans le mode de jeu concerné.
- Que les rencontres Départementales respectent le Règlement Sportif LMB.
- Que les résultats sont saisis sur le site FFB dès la fin des rencontres.
- Que les noms des vainqueurs soient communiqués au Responsable de la Commission Sportive à la date butoir mentionnée sur le Calendrier LMB.

Toute anomalie ou non-respect du Règlement Sportif constaté, aura pour but de refuser le Champion DPT.

Article 6.03 - Organisation des finales de Ligue.

Les finales sont attribuées aux clubs qui en font la demande (bordereau téléchargeable sur site LMB), si plusieurs demandes pour une même finale, elle sera attribuée au club du joueur qui a la meilleure moyenne en cours.

Si il n'y a pas de demande pour une finale le Responsable de la Commission Sportive de la Ligue choisira un club pour faire la dite finale.

Un joueur finaliste dont le club refuse d'organiser une finale se verra interdit d'y participer.

Le joueur 2 deviendra le joueur 1 et ainsi de suite et le club ne pourra pas prétendre à un tournoi l'année suivante.

Le Responsable de la Commission Sportive de la Ligue peut accorder une dérogation à un club, pour cas exceptionnel d'impossibilité à recevoir une finale.

Dans le cas d'une finale Régionale comportant le Champion du barrage des Départements, la finale Ligue se fera à 5 joueurs par la filière Ligue et 1 joueur par la filière DPT pour un total de 6 joueurs en poule unique.

Les tours de jeux sont envoyés au club receveur par le Responsable de la Commission Sportive de la Ligue.

Les clubs organisateurs de finales doivent avoir le nombre suffisant de billards de format identique pour la finale et fournir les arbitres de Ligue nécessaires. Ils peuvent demander au responsable de la CAL les arbitres nécessaires.

Les vainqueurs des finales de Ligue sont déclarés

«CHAMPIONS» de la LIGUE MEDITERRANEENNE DE BILLARD.

Les finales de Ligue sont qualificatives pour la suite des compétitions, finales Nationales si elles sont organisées par la Fédération.

Coupe des Provinces :

- Les finales R1 et R2 à la libre, R1 à la bande et R1 aux 3 bandes sont qualificatives.

Article 6.04 - Convocations.

Toutes les convocations pour les finales ligue sont visibles sur le site LMB.

Les joueurs convoqués doivent confirmer par courriel, au Responsable de la Commission Sportive de la Ligue, leur participation ou leur non-participation à une finale de ligue à la date buttoir mentionnée sur la convocation.

Sans réponse au-delà de cette date, ils seront écartés de la finale et remplacés (uniquement deux seuls remplacements).

Tout joueur qui ne se présente pas pour une finale sans en aviser le Responsable de la Commission Sportive de la Ligue du mode de jeu concerné et le club receveur ne pourra plus prétendre à toutes autres finales de ligue pour le reste de la saison et la saison suivante.

Article 6.05 - Gestion informatique des finales.

Le Responsable Sportif ou le Directeur de jeu du club organisateur doit impérativement :

- vérifier et conserver les feuilles de matchs en s'assurant qu'elles soient correctement et complètement remplies (noms et signatures des joueurs, nom de l'arbitre, date, mode de jeu, tour de jeu, format du billard, distance, reprise) afin de répondre à tout litige.
- saisir, le jour même de la finale, les résultats sur le site fédéral FFB SPORTIF

Les feuilles de match doivent être conservées par le club jusqu'à la fin de saison.

En cas de litige, tous les points non prévus dans le présent règlement seront traités par la Commission Sportive après consultation du Comité Directeur de la Ligue.

CHAPITRE VII

Championnats de France par équipes

Article 7.01 - Championnat par équipes D3, D4 et D5.

- Les clubs peuvent engager autant d'équipes qu'ils le souhaitent en accord avec la LMB et FFB.
- La commission sportive de la ligue, en fonction du nombre d'équipes engagées, organise un championnat pour qualifier une ou plusieurs équipes pour la phase nationale.
- Pour la phase ligue si le nombre d'équipes est suffisant ce championnat commence par des éliminatoires et se termine par une finale de ligue.
- Ce championnat se joue par matchs aller / retour et répond aux règles définies par le code sportif Livret championnat par équipes téléchargeable sur le site internet de la FFB.
- Le nombre d'équipes qualifiées pour la phase nationale dans chaque division dépend du nombre d'équipes engagées, il est défini en début de saison par la FFB.
- Tous les résultats des rencontres doivent être saisis sur le site FFB et les feuilles des matchs envoyées au directeur sportif de la ligue.

En cas de litige, tous les points non prévus dans le présent règlement seront traités par la Commission Sportive après consultation du Comité Directeur de la Ligue

Adresses internet utiles

FFB www.ffbillard.com téléchargement:

- Des règlements propres à chaque championnat de France par équipes.
- Des codes sportifs

FFB <http://ffbsportif.com/> saisie des résultats et consultation de la classification des joueurs.

La Commission Sportive Carambole LMB

R. Commission Sportive

L. AMOUROUX

R. Tournois et finales

P. ESTABLER

R. Graphiques

C. PEREZ

R. Points Tournois

A. BRIAND

R. 5 Quilles Régionaux et Nationaux

P. COSTE

Attribution des points tournois :

Tournois Double KO						
Nbr joueurs	32	28	24	20	16	12
Place 1	100	94	80	67	54	40
Place 2	97	90	77	64	50	37
Place 3	94	87	74	60	47	33
Place 4	91	84	70	57	43	30
Place 5	88	80	67	54	40	27
Place 6	84	77	64	50	37	23
Place 7	81	74	60	47	33	20
Place 8	78	70	57	43	30	17
Place 9	75	67	54	40	27	13
Place 10	72	64	50	37	23	10
Place 11	69	60	47	33	20	8
Place 12	66	57	43	30	17	5
Place 13	63	54	40	27	13	
Place 14	59	50	37	23	10	
Place 15	56	47	33	20	8	
Place 16	53	43	30	17	5	
Place 17	50	40	27	13		
Place 18	47	37	23	10		
Place 19	44	33	20	8		
Place 20	41	30	17	5		
Place 21	38	27	13			
Place 22	34	23	10			
Place 23	31	20	8			
Place 24	28	17	5			
Place 25	25	13				
Place 26	22	10				
Place 27	19	8				
Place 28	16	5				
Place 29	13					
Place 30	10					
Place 31	8					
Place 32	5					

Tournois par Poules de 3 joueurs			
Nbr joueurs	12	9	6
Place 1	44	38	31
Place 2	41	34	28
Place 3	38	31	25
Place 4	34	28	22
Place 5	31	25	19
Place 6	28	22	16
Place 7	25	19	
Place 8	22	16	
Place 9	19	13	
Place 10	16		
Place 11	13		
Place 12	10		

ANNEXE 2 au RS Carambole 2018-2019

Tableau des distances et reprises des tournois par poule et double KO:

LIGUE MEDITERRANNEE BILLARD									
Annexe 1 - Catégories et Distances 2018 / 2019									
MODE DE JEU	CATÉGORIE		MOYENNE		DISTANCES REDUITES		NIVEAU DE FINALE		
			3,10 m	2,80 m	3,10 m	2,80 m	LIGUE	France	
LIBRE	N 1	GC	10,00 à 29,99		200 GC/10r	200 GC/10r	LIGUE	France	
	N 3	GC		6,00 à 12,49	120 GC/16r	150 GC/16r	LIGUE	France	
	R 1	PC		4,00 à 5,99	90 PC/24r	100 PC/24r	LIGUE	C. Provinces	
	R 2	PC		2,30 à 3,99	70 PC/25r	80 PC/25r	LIGUE	C. Provinces	
	R 3	PC		1,20 à 2,29	50 PC/34r	60 PC/34r	LIGUE		
	R 4	PC		0,00 à 1,19	30 PC/40r	40 PC/40r	LIGUE		
CADRE	N 1	47/2	10,00 à 19,99		150/10r	170/10r	LIGUE	France	
	N 2	47/2	5,00 à 9,99		100/13r	110/13r	LIGUE	France	
	N 3	42/2		3,50 à 6,24	80/20r	100/20r	LIGUE	France	
	R 1	42/2		0,00 à 3,49	50/34r	60/34r	LIGUE		
BANDE	N 1		2,30 à 4,99		80/25r	80/25r	LIGUE	France	
	N 3			1,75 à 2,57	50/25r	60/25r	LIGUE	France	
	R 1			1,00 à 1,74	40/30r	50/30r	LIGUE	C. Provinces	
	R 2			0,00 à 0,99	25/40r	30/40r	LIGUE		
3 BANDES	N 1		0,600 à 0,949		30/45r	30/45r	LIGUE	France	
	N 2		0,450 à 0,599		25/45r	25/45r	LIGUE	France	
	N 3			0,360 à 0,522	15/45r	20/45r	LIGUE	France	
	R 1			0,250 à 0,359	13/45r	15/45r	LIGUE	C. Provinces	
	R 2			0,000 à 0,249	10/45r	13/45r	LIGUE		
5 QUILLES	Promotion & Régionale				2 sets gagnants de 60 pts		LIGUE	France	

Pour les Finales de Ligue = Distances Normales